

Décision du Président n°2024.32
Demande de subvention – axe 7.4 du PAPI Têt

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;

VU la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;


Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

LE PRESIDENT

Décide de solliciter le concours la Région pour le financement de l'opération « Travaux de restauration hydromorphologique du Montjuich à Bouleternère »

ORGANISMES	PARTICIPATIONS	MONTANTS DES AIDES
REGION	20%	8 000 €
AUTOFINANCEMENT	80%	32 000 €
TOTAL OPERATION	100 %	40 000 € HT

S'engage à inscrire au budget 2024, les crédits nécessaires à la réalisation de cet accord-cadre à bons de commande.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le 
ID : 066-200087286-20240410-202432-DE

Fait à Perpignan, le 10 Avril 2024

Publié le 22/04/2024 sur le site internet du SMTBV

Le Président,

